Liste de contrôle pour la prise de décision initiale

## But de l’outil

Vous aider à déterminer si les appels d’urgence initiaux, qui sont généralement lancés dans les heures qui suivent une situation d’urgence ou une catastrophe majeure, peuvent inclure des transferts monétaires.

## Qui doit l’utiliser ?

Un membre du personnel disposant de connaissances et d’une expérience techniques (généralement un spécialiste de haut niveau en matière de transferts monétaires dans les situations d’urgence ou en matière de marchés), qui soit à même de recueillir les informations nécessaires et de décider si la mise en œuvre immédiate de PTM est envisageable.

## Quelles sont les informations nÉcessaires ?

* Informations générales sur le contexte et les capacités de l’organisation et de ses partenaires ; s’il existe un plan d’urgence national en matière de transferts monétaires, ces informations devraient s’y trouver.
* Aperçu initial des incidences du choc sur la population et les infrastructures ; ces informations peuvent être fournies par les bulletins initiaux, les visites de terrain ou les réunions de coordination.

## À QUELLES QUESTIONS CLÉS FAUT-IL POUVOIR RÉPONDRE ?

La liste de contrôle ci-dessous propose une série de questions pouvant vous aider à décider s’il faut ou non mettre en œuvre des PTM dès le début d’une intervention. Vous pouvez la compléter par d’autres questions que vous jugez pertinentes dans votre contexte.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Questions clés** | **Oui** | **Non** |
| 1. | Des produits de base et/ou des services spécifiques peuvent-ils répondre aux besoins immédiats ? |  |  |
| 2. | Les transferts monétaires sont-ils compatibles avec les politiques du gouvernement local ? |  |  |
| 3. | L’économie est-elle monétisée et les gens ont-ils l’habitude de gérer de l’argent ? |  |  |
| 4. | Les marchés sont-ils accessibles et fonctionnent-ils depuis le choc ? |  |  |
| 5. | L’organisme d’exécution a-t-il mis au point des plans d’urgence en matière de transferts monétaires (capacités internes/capacités des partenaires et procédures opérationnelles normalisées) ? |  |  |
| 6. | Existe-t-il un mécanisme permettant de mettre en œuvre des PTM avec la rapidité nécessaire et à l’échelle souhaitée ? |  |  |
| 7. | Les transferts monétaires comportent-ils des risques inacceptables ? |  |  |

## QUELLE DÉCISION POUVEZ-VOUS PRENDRE ?

* Décision positive : si vous avez répondu par l’affirmative à chacune des questions, vous pouvez envisager de mettre en œuvre des PTM dès le début de l’intervention.
* Décision négative : si vous avez répondu par la négative à une ou plusieurs questions, ne mettez pas tout de suite en œuvre des PTM.
* Il se peut que vous ne puissiez pas apporter de réponse définitive aux questions ci-dessus, auquel cas vous devrez prôner le recours à des PTM en vous appuyant sur des éléments subjectifs. Menez des consultations avec un large éventail de parties prenantes et fournissez, dans la mesure du possible, des éléments de preuve pour justifier les réponses positives/négatives.

### Quelle que soit votre décision, effectuez une évaluation et une analyse de l’intervention pour confirmer si la mise en œuvre de PTM est envisageable ou non et pour déterminer quelle est la meilleure façon d’aider la population une fois les premières semaines passées.